

Remise du Prix Jean-Dumur 2001

Salon du Livre et de la presse 1^{er} mai 2001

Eloge de José Roy

Jean Dumur nous a quittés il y a quinze ans. C'était le 2 février 1986, il n'avait que 56 ans. Jean Dumur était un professionnel estimé de ses pairs – et l'on sait qu'au sein de cette profession propice à la floraison sauvage de l'ego, l'hommage rendu aux qualités d'autrui est plutôt moins bien porté encore que dans d'autres. Il était aussi un ami.

Ces deux aspects expliquent que le Prix Jean-Dumur soit destiné, depuis sa création en 1987, à distinguer les qualités professionnelles d'un journaliste de Suisse romande et que l'idée en soit à l'origine revenue à des proches, qui entendaient alors perpétuer sa mémoire.

Ainsi s'est constitué le cénacle des Amis de Jean Dumur. Tous ses membres appartenaient à l'époque à un groupe informel de journalistes exerçant des responsabilités rédactionnelles importantes, qui avaient pour habitude de se retrouver périodiquement pour débattre ensemble, en compagnie de leur confrère disparu et selon l'air du temps, de la profession, de ses évolutions ou des menaces qui pouvaient peser sur elle.

Ce caractère informel du groupe des Amis de Jean Dumur est illustré par la constitution actuelle du jury, qui s'est élargi au cours des ans, mais qui perpétue le principe de l'association par affinité, et donc la cooptation.

Il l'est aussi par l'absence d'une véritable structure : tout au plus François Gross nous fait-il l'amitié d'assumer la fonction de grand argentier et, lors de nos réunions, le rôle de major de table, les services d'intendance étant assurés avec une fidélité précieuse par Madame Chantal Angéloz, assistante du rédacteur en chef de « La Liberté », qu'il convient de remercier ici publiquement.

L'aspect informel du prix est signalé encore par l'absence d'une définition exclusive des critères conduisant au choix du lauréat : ni prix d'encouragement ni prix de consécration, le Prix Jean-Dumur est attribué à des journalistes qui affirment, dans une circonstance particulière ou dans la durée, une idée du métier orientée essentiellement à l'affirmation de la liberté de l'information, du commentaire et de la critique. Et selon la formule des offres d'emploi, le talent est considéré comme un atout majeur.

La liste des lauréats atteste cette absence de critères formels rigoureux : on y trouve des journalistes d'enquêtes, des reporters, des correspondants à l'étranger, un commentateur et même, comme le raton laveur dans l'inventaire de Prévert, un dessinateur de la presse. On y voit cependant courir, bien visible, le « fil rouge » de l'indépendance d'esprit, l'une des qualités premières du journalisme.

Le lauréat du Prix Jean Dumur 2001 s'inscrit dans la lignée des journalistes d'enquête. Sa nomination permet de réparer ce qui pourrait apparaître comme un curieux oubli. C'est la première fois – ô paradoxe ! – qu'est distingué un journaliste de télévision. Paradoxe puisque Jean Dumur, issu de la presse écrite, était au moment de son décès le directeur de l'information de la Télévision suisse romande. C'est donc avec le sens d'un hommage tout

particulier à l'ami disparu que le jury se réjouit de remettre cette année le prix à José Roy, journaliste à la TSR.

José Roy a, comme on n'ose plus guère le dire en ces temps de déconfiture céleste, de nombreuses heures de vol à son actif. Depuis ses débuts à la TSR en 1973, il a signé des reportages et des enquêtes qui ont marqué. Non seulement parce que plusieurs d'entre ses émissions ont été récompensées par des prix internationaux, mais parce que ses recherches journalistiques ont attiré l'attention sur des situations critiques, contribué à susciter des prises de conscience, jusqu'à infléchir parfois le cours des événements, reçu quittance de leur évolution même des événements.

Je m'en tiendrai ici à quelques exemples choisis. « Alerte au mercure : peut-on encore manger les poissons du Léman ? » (1975) met en cause Ciba Geigy et « Autopsie d'une pollution : le fluor en Valais » (1978) relance le combat des agriculteurs valaisans contre Alusuisse. « Enquête sur un ambassadeur chilien » (1983) – un ex-secrétaire à la Défense de Pinochet siégeait à la Commission des droits de l'Homme – sera suivie du départ de l'ambassadeur. En 1990, une enquête fouillée sur Pro Juventute met en lumière le rôle de cette institution dans le traitement des enfants tsiganes. En 1993, José Roy montre que l'affaire du sang contaminé n'est pas une exception française et s'intéresse au sort des hémophiles suisses : ce sera « Le sang qui tue », qui dénonce la Croix-Rouge suisse et les Offices fédéraux de la Santé publique et des Assurances sociales.

Plusieurs des enquêtes de José Roy rappellent que les journalistes n'ont pas pour seule mission de rapporter, mais celle aussi d'annoncer, et donc de prévenir. L'observation préventive relève d'une mission civique des médias, alors que leur pente naturelle serait plutôt de traiter des explosions événementielles, toujours plus spectaculaires. En 1997, son enquête « Dopage : l'hypocrisie jusqu'à quand ? » était réalisée une année avant que n'éclate l'affaire Festina au Tour de France.

A une époque où l'on débat fréquemment, au sein de la profession, du rôle du journaliste dans la société – le journaliste témoin ou le journaliste acteur – José Roy apparaît comme observateur engagé. Cet engagement se situe moins dans le choix d'un parti pris, la démonstration d'une thèse, que dans la recherche de faits que les protagonistes d'une affaire délicate cherchent à dissimuler ou à travestir. Il faut de la patience, de l'obstination, de la rigueur. Il faut aussi, dans ce média particulier qu'est la télévision, obtenir que cette mise au jour des faits passe par une mise en image, par des déclarations assumées. Dans la profession, José Roy a la réputation d'être un remarquable accoucheur : il sait faire parler les gens. Son *Temps présent* de 1992 (« Scientologie : secte et business ») en offre un exemple remarquable : il est parvenu à filmer, avec l'autorisation des dirigeants de la secte, des séquences qui démontrent l'emprise de la prétendue Eglise sur ses adhérents.

Comme José Roy le relève lui-même, il est dans la logique des choses que ce journalisme d'investigation soit confronté à des menaces juridiques : demandes de mesures provisionnelles (l'affaire du sang contaminé est devenue un cas d'école), plaintes pénales, plaintes civiles ont parcouru son travail d'enquêteur. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais été pris en défaut en ce qui concerne l'essentiel : les faits.

Le jury du Prix Jean-Dumur a la conviction de récompenser cette année un journaliste de haut vol, qui fait honneur à la profession.